

Les risques majeurs à VESOUL

Document
à conserver



Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs
(DICRIM)

Le mot du maire



L'éducation à la prévention fait partie d'un des principaux leviers de la sécurisation de chaque citoyen, enjeu de taille suivant les risques identifiés sur un territoire. L'équipe municipale et moi-même, sommes engagés pleinement dans ce souci constant de protection de la population vésulienne.

Les périodes de canicule, tempêtes, inondations, séismes, crises sanitaires...) sont autant de potentiels « **risques majeurs** » pour lesquels chaque citoyen doit recevoir une information afin d'adopter les bonnes réactions face aux divers dangers pouvant se présenter. Ces comportements adaptés aux différentes situations sont l'assurance d'être dans une moindre vulnérabilité pour chacun, mais aussi pour notre environnement. Par ailleurs, chaque citoyen doit être un acteur à part entière dans le développement d'une véritable culture des risques.

Il existe deux grandes familles de risques majeurs :

- Les risques naturels : liés aux phénomènes naturels, avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, c'est-à-dire résultant de l'intervention de l'homme, ils regroupent le risque industriel, nucléaire, biologique, de rupture de barrage, transport de matières dangereuses

La commune de Vesoul, comme toutes les communes de France, peut faire face à divers aléas. Conformément à la réglementation en vigueur pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur, l'information des administrés est un droit assuré par le biais d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document reprend les informations transmises par le Préfet dans le cadre du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). La coopération mutuelle entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales concourent à cette information, élément primordial dans cette politique de prévention visant à réduire les conséquences dommageables, en complément de la gestion de crise et de l'indemnisation des victimes.

Ce document revêt une importance toute particulière, et je vous invite à le consulter, le conserver tout en le regardant régulièrement. La sécurité est l'affaire de tous et nous avons chacun un rôle à jouer dans la protection individuelle, comme collective en facilitant l'action des secours.

Alain Chrétien
maire de Vesoul,
président de l'Agglomération

Sommaire



I. L'organisation de la gestion des risques à Vesoul

II. Les risques majeurs à Vesoul

III. L'alerte

IV. En cas de danger

V. Témoin

VI. Risques Naturels

- a. Inondation
- b. Séisme et Mouvement de terrain

VII. Risques technologiques

- a. Les risques Industriels
- b. Transport de Matières Dangereuses

VIII. Risques Météorologiques

IX. Risques Sanitaires

X. Menace Terroriste

XI. Numéros et liens utiles

Organisation des secours



LES SERVICES DE SÉCURITÉ
Les Sapeurs Pompiers et le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) sont chargés de porter secours aux victimes

LE MAIRE
En lien avec la cellule de crise communale, il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre. Il met en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS) qui prévoit des mesures de protection de la population et des biens, il est également chargé d'alerter, d'informer, d'héberger et ravitailler

LE PRÉFET
Cordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si la gestion dépasse les moyens de la commune, il peut déclencher le Plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).

LES CITOYENS
Réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires.

ACCIDENT, RISQUE MAJEUR

À LA MAISON

À L'ÉCOLE
L'établissement déclenche son Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Il s'agit d'une organisation interne permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours

ECOUTEZ LA RADIO

APPLIQUEZ LES CONSIGNES

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

NE TÉLÉPHONEZ PAS

Les risques majeurs à Vesoul



Inondation



Mouvement de terrain



Séisme



**Transport de Matières
Dangereuses**



Industriel



Neige



Tempête



Verglas



Canicule



Orage



Grand Froid



Risques Sanitaires



Risques terroristes

Comment recevoir l'alerte



L'alerte permet de vous prévenir d'un danger, elle doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adéquate.

L'alerte et l'information peuvent être diffusées par différents moyens:

- Sirènes
- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)
- Médias en particulier la radio France Bleu 102.8 MHz
- Téléphones
- Porte à Porte
- Affichages, notamment en mairie et sur les panneaux à Messages Variables (PMV)
- Dispositif FR-Alert

Les signaux		Signal d'essai		1'41s
		Signal d'alerte		3 x 1,41s
		Signal de fin		30s



Exemple de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je reste bien vigilant, je m'informe sur France Bleu Besançon :
102.8MHz



Je respecte les consignes des autorités



Je ne surcharge pas le réseau téléphonique



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



J'envisage un kit d'urgence en cas d'isolement



J'envisage un sac d'urgence en cas d'évacuation



Je reste calme, attends avec patience le reste des consignes et je lis le document que j'ai entre les mains

Témoign



Si vous êtes témoin de la survenue d'un risque, donner l'alerte est important et peut faire gagner un temps précieux



15 : SAMU



18 : Sapeurs Pompiers



112 : Numéro unique européen



17 : Police



114 : urgences personnes sourdes et malentendantes

Risques Naturels



Inondations :



Numéros et liens utiles:

- Météo France : 08 99 71 02 25
- Vigicrues.gouv.fr

Traversée par la Colombine et le Durgeon, Vesoul est concernée par le risque d'inondation en période de crue ou lors de forts orages.

Des remontées localisées de nappes phréatiques et de réseaux peuvent aussi se produire sur certains secteurs.

Risques Naturels



Inondations :



Cartographie réalisée par le service SIG de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

-  Risque important d'inondation
-  Risque moyen d'inondation
-  Axes routiers et ferroviaires
-  Cours d'eau
-  Éléments remarquables (mairie, églises, écoles ...)

Risques Naturels



Que dois je faire ?



Je m'informe de la météo et des prévisions de crue



**Je protège au mieux les équipements vulnérables à l'eau
(réfrigérateur, lave-linge...)**



Je prends mes dispositions pour me faire héberger chez un proche



Si je suis sous la menace de l'eau, je me mets en hauteur



**Je ne traverse pas une zone submergée par l'eau
Il faut stationner son véhicule dans un endroit haut et à l'abri**



**Je débranche les appareils électriques et coupe le courant si besoin
Ne pas utiliser de groupe électrogène**



Je respecte toutes les consignes de sécurité des autorités

Risques Naturels



Séisme et mouvement de terrain :



Un séisme ou un tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La France est découpée en 5 zones de sismicité. Vesoul est classée en zone 3, c'est-à-dire en zone de sismicité modérée. Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer des dégâts sur les infrastructures en place.



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. Il se traduit par un effondrement, un glissement, un tassement, une coulée de boue ou un effondrement de rocher. Le risque de retrait et gonflement des argiles est lié aux variations en eau du terrain. L'ensemble de la commune est exposé au risque mouvement de terrain

Risques Naturels



Que dois je faire :



Je débranche mes appareils électriques et je ferme les gaz



J'évacue le bâtiment dans lequel je me trouve ou la zone dangereuse et je ne fais pas demi-tour



Je n'utilise pas l'ascenseur



A l'intérieur, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres



En voiture, je m'arrête et j'attends la fin des secousses



Je ne rentre pas dans un bâtiment endommagé



Je ne m'approche pas des lignes électriques et téléphoniques



Si je suis enseveli, je signale ma présence en frappant sur les parois

Risques Technologiques



Risques industriels



Le risque industriel concerne un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Les risques industriels à Vesoul

La ville de Vesoul possède quelques sites à risques et serait impactée par un éventuel sinistre causé par les établissements industriels situés en périphérie.

C'est pour cela que suivre les instructions diffusées par les autorités est indispensable. En cas d'incendie ou explosion, les fumées ou rejets chimiques peuvent vous incommoder.



Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Risques Technologiques



Que dois je faire :



J'écoute les consignes des autorités



Je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)



Je limite au maximum les entrées d'air



Je m'éloigne des portes et fenêtres



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école



Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné



Je me rince en cas d'irritation



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.

Risques Technologiques



Transport de matières dangereuses



Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD), est lié à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voies routières, ferroviaires, ou par canalisation (gazoduc).



Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte, en précisant qu'il s'agit d'un TMD (Transport de Matières Dangereuses)
- Eloignez-vous
- Ne touchez pas
- N'entrez pas en contact avec le produit

Lors de votre appel veuillez indiquer :

- Le ou les pictogramme(s)
- Les numéros dans le cadre orange



Risques Technologiques



Que dois je faire ?



J'écoute les consignes des autorités



Je me confine (un véhicule ne constitue pas une bonne protection)



Je limite au maximum les entrées d'air



Je m'éloigne des portes et fenêtres



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école



Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné



Je me rince en cas d'irritation



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités

Risques Météorologiques



Episode particulier météorologique



Numéros et liens utiles :

- Météo France : 08 99 71 02 25
- meteofrance.com
- Prévisions départementales: 08 99 71 02 25
- Prévisions détaillées: 32 50

Des phénomènes météorologiques dangereux peuvent entraîner des dommages importants pour les personnes et les biens, et perturber la circulation

Orage à VESOUL du 29 juin 2021

Classification effectuée par Météo France

Situation normale. Pas de vigilance particulière.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux peuvent survenir, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Exemple de Comportement à adopter en cas d'Alerte



Je m'informe sur la météo et sur les conditions de circulation



Je respecte les consignes des autorités



J'évite les déplacements et les activités extérieures de loisir



En cas de départ, je signale mon déplacement à mes proches



Je n'interviens pas sur les toitures et ne touche pas aux fils électriques tombés au sol



Je prévois des moyens d'éclairage de secours et fais des provisions et réserves d'eau potable

Neige et Verglas

Rappel: les particuliers et les commerçants se doivent de déneiger devant chez eux y compris quand il s'agit du domaine public



D'importantes chutes de neige peuvent paralyser la circulation et dépasser momentanément les capacités de déneigement des services compétents.

La commune a mis en place un système d'astreinte qui permet de déneiger par ordre de priorité les voies de circulation principales, les abords des bâtiments stratégiques (établissements de soins...) puis le réseau secondaire

Comportement à adopter



- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- J'évite tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement

Risques Météorologiques



Canicule



Pour cet évènement, des dispositions sont déclinées localement. Il s'agit principalement des mesures de communication sur les bons réflexes à avoir, ainsi que les mises à l'abri pour les personnes les plus vulnérables

Comportement à adopter



- Je ne reste pas au soleil
- Je maintiens mon logement à l'abri de la chaleur (volets, stores, rideaux fermés).
- Je bois beaucoup d'eau même sans soif
- Je ne consomme pas d'alcool

Pluie intense et tempête



Comportement à adopter

- Je range et fixe les objets sensibles aux effets du vent.
- Je m'abrite et prévois des vêtements chauds
- Je débranche les appareils électriques et les antennes.
- J'évite d'utiliser téléphones et appareils électriques
- Sur la route, je m'arrête en sécurité et je ne quitte pas mon véhicule
- Je m'abrite hors des espaces boisés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres, de branches ou d'objets



Risques Météorologiques



Grand Froid



Comportement à adopter



- Je ne surchauffe pas mon logement et je veille à une aération correcte
- Je ne bois pas de boisson alcoolisée qui favorise la baisse de la température corporelle en atmosphère froide

Risques Sanitaires



Archive d'intervention du SDIS 70
(Service Départemental d'Incendie et de Secours)

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses à apporter. Le maire peut mettre à disposition des moyens ou être amené à prendre certaines mesures préventives.

Que dois je faire ?



Je m'informe sur la situation sanitaire



Je respecte les consignes des autorités



Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes

Menace Terroriste



Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. A ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.



Je m'informe sur la situation



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé



Je repère les issues de secours



Je respecte les consignes des autorités



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre

Numéros et liens utiles



Mairie de VESOUL:

Tel: **03 84 78 64 00**

Mail: **vesoul@vesoul.fr**

Adresse internet: **vesoul.fr**

- Préfecture de Haute-Saône: **03 84 77 70 00**
- **Portails d'intervention et de prévention:**
 - reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr
 - gouvernement.fr/risques
 - georisques.gouv.fr
 - primarisk.ineris.fr
 - risques-majeurs.info

**Restez attentifs aux consignes de
vigilance, de sécurité et d'information**

